

**PROJET DE LOI RELATIF AUX LIBERTES DES
UNIVERSITES**

DISCUSSION GENERALE

Intervention de Catherine MORIN-DESAILLY

Mercredi 11 juillet 2007

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes chers collègues,

Il y a un peu plus d'un an, nous votions la loi de programmation pour la recherche et nous regrettions que l'université soit la grande absente de cette réforme. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous sommes satisfaits de voir arriver ce débat et cette réforme sur l'autonomie des universités, tant de fois différée au cours des deux dernières décennies. Avant d'entrer dans le fond du débat, je voudrais faire quelques observations sur les conditions d'examen du texte. Nous ne contestons nullement la rapidité avec laquelle la concertation a été menée puisque le gouvernement a su reporter la présentation du texte en Conseil des ministres. Ce délai a permis de tenir compte des remarques de la communauté universitaire pour améliorer substantiellement le projet de loi.

Toutefois, nous trouvons dommageable pour la qualité du travail parlementaire les conditions d'examen du texte. En effet, la version définitive du projet de loi n'a été connue que jeudi dernier, une partie de nos auditions a porté sur une version provisoire du texte et nous avons eu connaissance du rapport de la commission qu'hier matin. Autant dire que nous n'avons pas pu analyser avec autant de soins que nous aurions aimé le faire le travail de notre collègue rapporteur. Cela rend également plus compliqué notre capacité d'amendement. La revalorisation du Parlement, thème repris ces dernières semaines par le président de la République et le Premier ministre, passe aussi par des conditions correctes d'examen des textes qui sont présentés aux parlementaires. La qualité de notre travail n'en sera que meilleure si nous avons le temps de procéder à l'examen attentif des dispositions.

S'agissant donc de l'université, quel est le constat aujourd'hui ? 37% seulement d'une classe d'âge accède à la licence quand la moyenne de l'OCDE est de 53% ; 90 000 jeunes quittent chaque année l'université sans avoir obtenu de diplômes ;

les débouchés professionnels ne sont pas à la hauteur et pour trop d'étudiants le chômage est la seule issue à leurs études. Tout le monde est d'accord sur le diagnostic : la France a maltraité son université depuis des années ; les moyens qui lui sont alloués sont notoirement insuffisants ; nos doctorants les plus brillants et nos meilleurs chercheurs quittent notre pays pour trouver des conditions de travail et des rémunérations à la hauteur de leurs talents et de leurs compétences ; le niveau de notre recherche baisse dans les classements internationaux ; nos universités manquent de visibilité internationale du fait de leur émiettement ; la formation de nos élites est assurée par les grandes écoles qui se consacrent insuffisamment à la recherche.

Or, un pays qui se soucie de son avenir doit se soucier de ses jeunes et en particulier de leur formation. Nous consacrons peu d'argent à la formation de nos étudiants, nettement moins que les pays comparables. Et dans l'économie de la connaissance dans laquelle nous sommes entrés, la compétition économique mondiale se joue précisément sur le terrain de la formation et de l'éducation.

La recherche et l'enseignement supérieur doivent aujourd'hui affronter la compétition internationale et sont essentiels pour l'attractivité de notre pays.

Une réforme de notre enseignement supérieur est de ce fait indispensable pour permettre aux universités françaises d'affronter les défis de demain. En effet, le projet de loi que je vous cite, à « permettre à toutes les universités d'affirmer leur excellence scientifique et d'offrir aux étudiants les conditions d'une réussite sociale et personnelle fondée sur le travail et le mérite ». La réforme que vous nous présentez aujourd'hui concerne principalement la gouvernance et l'autonomie des modes de gestion de l'université. Contrairement à ce que laisse entendre le titre finalement choisi, qui, nous semble-t-il, recouvre bien des sujets, ce n'est pas LA grande réforme de l'Université comme le souhaitaient certains. En effet, certains sujets ne sont pas traités. Mais elle contient diverses mesures qui sont les prémisses des réformes sur lesquelles vous vous êtes engagée. L'autonomie n'est bien qu'un outil, qu'un moyen, une première étape dans la rénovation globale de notre système d'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme chacun sait, et comme le souligne le rapport de notre collègue Jean-Léonce Dupont, cette réforme ne sera profitable qu'à la condition que d'autres réformes de l'université soient engagées rapidement (lutte contre l'échec en premier cycle, revalorisation des carrières enseignantes, conditions de vie étudiantes...) et que les moyens financiers soient au rendez vous. J'y reviendrai.

Comme je le disais, l'autonomie des universités est une condition première de son efficacité et de sa réussite. Elle donnera aux universités une capacité d'action plus forte pour en faire de véritables acteurs de la recherche, de la formation et de l'insertion professionnelle de leurs étudiants.

Nous saluons donc les améliorations réelles que comporte le projet de loi en matière de gouvernance. En resserrant et en donnant une fonction plus stratégique au Conseil d'administration d'une part et en confiant au président d'université une autorité renforcée et un rôle plus actif dans le « management » de ses équipes d'autre part, le texte donne les moyens d'un véritable pilotage des universités.

Il est, en effet, nécessaire de simplifier, clarifier et donner plus d'efficacité aux procédures de décision dans l'Université. En sachant écouter les présidents d'université et les représentants étudiants, vous avez levé les inquiétudes sur « l'autonomie à la carte » qui aurait conduit inévitablement à des universités à plusieurs vitesses. Nous espérons que le délai de cinq ans qui a été fixé permettra à l'ensemble des universités de se doter de responsabilités et de compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Enfin, il nous semble plus raisonnable que le transfert et la gestion des bâtiments universitaires reste optionnelle, sur demande des universités, étant donné l'état inégal de ce patrimoine et la charge financière importante qu'il représente.

Sur plusieurs points, il nous semble toutefois que le projet de loi peut encore être amélioré, sans en dénaturer pour autant l'esprit. Ainsi, si nous approuvons globalement la composition et les nouvelles missions confiées au Conseil d'administration pour en faire le lieu de décision stratégique, deux questions méritent d'être évoquées au cours de cette discussion : le mode de scrutin pour l'élection des représentants des enseignants

chercheurs au Conseil d'administration qui ne nous semble pas à même d'assurer une représentation pluraliste des secteurs de formation et des courants d'opinion ; le statut des personnalités extérieures et leur rôle dans l'élection du président. L'autonomie doit aussi se traduire par une décentralisation interne qui fait que les décisions se prennent au plus près des acteurs, au sein des Unités de Formation et de Recherche. Il convient aussi, à notre avis, de garantir une qualification académique suffisante au président de l'Université puisque, en plus des pouvoirs de gestion qu'il détient, il assure également le pouvoir académique. C'est pourquoi, comme le demandent les représentants des enseignants-chercheurs, nous aimerions préciser que le président de l'Université est nécessairement un enseignant-chercheur. En outre, en ce qui concerne les procédures de recrutement des enseignants chercheurs, il nous semble utile de les rassurer en apportant plusieurs modifications au texte, afin de garantir la qualification scientifique du personnel enseignant recruté de façon dérogatoire. Nous proposerons ainsi d'exclure de cette nouvelle procédure le cas des agrégations de l'enseignement supérieur, de revoir la composition du Comité de sélection nouvellement

créé et de limiter le droit de veto accordé au président de l'université en matière d'affectation du personnel enseignant. Enfin, concernant les facultés de médecine, nous souhaitons qu'une solution équilibrée soit trouvée en tenant compte de leur spécificité, notamment en matière d'affectation des emplois d'hospitalo-universitaires.

Autre sujet essentiel à nos yeux, l'orientation et l'insertion professionnelle, qui est enfin reconnue comme une des missions du service public de l'enseignement supérieur. Nous savons que deux tiers des étudiants de première année auraient préféré être inscrits dans une autre filière et 50% des étudiants estiment ne pas avoir été suffisamment informés avant de choisir leur formation. Nous savons également que près de 60 % des étudiants ne terminent pas les études qu'ils ont commencées et que le taux d'échec est de 50 % en premier cycle. Ce chiffre global cache une réalité plus complexe : les étudiants issus de bacs généraux réussissent leur premier cycle à l'Université puisque plus de 80% d'entre eux passent le cap. La difficulté vient essentiellement des bacheliers professionnels et technologiques qui s'aventurent à

l'université. C'est là que l'orientation est la plus défaillante : ces bacheliers vont à l'université par défaut, sans connaître les disciplines dans lesquelles ils s'inscrivent, sans connaître les débouchés et, surtout, sans y être préparés. Alors qu'ils se destinaient à des études courtes, ils « choisissent » ou plutôt n'ont pas d'autre choix que d'aller à l'université, seule filière non sélective de l'enseignement supérieur puisque les IUT et les STS sont devenus des filières sélectives au même titre que les classes préparatoires. C'est la raison pour laquelle, je crois nécessaire la mise en place d'un système d'orientation active pour les étudiants, qui connaissant aujourd'hui une sélection par l'échec. La volonté de renforcer considérablement la politique et les instruments d'orientation professionnelle se traduit par l'instauration d'une procédure de préinscription des étudiants pour l'accès à l'université. Elle leur permettra de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement. Il est, en effet, nécessaire d'informer les étudiants des débouchés professionnels, du type d'études, du nombre de postes, auxquels les conduit les filières qu'ils choisissent. Néanmoins, je souhaiterais que vous nous expliquiez, Madame la ministre, en quoi consiste cette

procédure et en quoi elle permet de mieux orienter les étudiants afin de rassurer ceux qui pourraient y voir une sélection déguisée. Cette politique active de l'orientation dès le lycée devra être un élément central du futur texte sur la lutte contre l'échec dans le premier cycle universitaire qui est une urgence. Le semestre d'orientation existe déjà à l'université pour permettre à des étudiants de « bifurquer » quand ils se rendent compte qu'ils se sont trompés de filière ou de voie professionnelle. Il faut aller plus loin. Pourquoi ne pas envisager la terminale comme une classe préparatoire à l'enseignement supérieur, une sorte de propédeutique, c'est à dire une année de passage à l'autonomie dans les études, la découverte du travail personnel ? Pourquoi ne pas s'inspirer du modèle américain où les étudiants suivent un enseignement généraliste au cours des deux premières années avant de se diriger vers les domaines où ils démontrent une aptitude particulière ? Voici quelques pistes. Il faut aussi réfléchir à l'accompagnement des étudiants en première année qui est la plus difficile. L'université manque de tuteurs, d'aides bibliothécaires, de répétiteurs, de moniteurs, d'accompagnateurs, services qui pourraient être assurés par

des étudiants plus âgés. Ces soutiens rendraient également plus accueillante l'université et amélioreraient la qualité de vie sur les campus. Je note avec satisfaction que l'article 18 du projet de loi va dans ce sens en prévoyant le recrutement d'étudiants par le président pour assurer ces services.

Je terminerai par le plus important, les moyens financiers. Le président de la République s'est engagé sur une augmentation des moyens pour l'enseignement supérieur de 5 milliards en 5 ans. C'est un engagement déjà important même s'il ne représente pas une augmentation de 50%, puisque le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est de vingt milliards. Nous avons un énorme rattrapage à accomplir, nous savons tous que notre pays investit moins que nos concurrents dans l'enseignement supérieur, comme vous nous l'avez rappelé, dépensant moins pour un étudiant que pour un lycéen et presque la moitié moins pour un élève de classe préparatoire. Ces chiffres placent la France au 15^e rang sur 23 au sein de l'OCDE. Ce sous investissement chronique dans l'enseignement supérieur conduit à la misère des universités françaises : bâtiments dégradés, locaux fermés, installations

sportives vétustes, indigence des services administratifs, bibliothèques insuffisantes... et aux résultats que révèlent les classements internationaux, si critiquables soient-ils. Nous pensons qu'il serait intéressant de mettre en œuvre un pacte d'investissement pour l'enseignement supérieur sur dix ans engageant l'ensemble des partenaires responsables afin de porter l'investissement par étudiant au niveau de la moyenne des pays les plus performants de l'OCDE, ce qui signifie un objectif de doublement en dix ans.

Cela sera nécessaire quand on sait que la stratégie de Lisbonne a inscrit l'objectif de 50% d'une classe d'âge au niveau licence pour 2010 et que nous en sommes aujourd'hui à seulement 37%. Engager les universités sur la voie de l'autonomie, c'est aussi leur donner la possibilité d'accroître leurs ressources propres, ce qui est indispensable. A cet égard, les dispositions relatives aux fondations que vous proposez Madame la ministre vont dans le bon sens. Je tiens à ajouter que la réflexion sur les frais d'inscription des étudiants ne doit pas être taboue et doit être engagée en complément d'une véritable refonte du système des bourses et des aides sociales étudiantes. On sait

bien aujourd'hui que la gratuité pour tous est un cadeau fait aux riches.

Cet investissement massif sera en tout cas nécessaire si nous voulons entreprendre la revalorisation des carrières enseignantes et des jeunes chercheurs. Le projet de loi fait un premier pas dans cette direction en prévoyant un système de primes et des dispositifs d'intéressement. Ces dispositifs doivent permettre de conserver les chercheurs les plus brillants et d'attirer les enseignants chercheurs étrangers dans nos universités françaises. De même, il est important de réfléchir à la répartition des obligations de service des enseignants chercheurs entre les activités d'enseignement, de recherche et les tâches notamment administratives pour permettre aux jeunes docteurs de se consacrer pleinement à leurs activités de recherche. Avec le projet de loi, le Conseil d'administration pourra mieux répartir ces obligations. Mais ce ne sera pas suffisant : il faut réfléchir plus globalement à la place de la recherche et de l'enseignement supérieur dans notre société. Les doctorants, les enseignants chercheurs, les chercheurs des grands organismes sont mal rémunérés en comparaison de

leurs collègues américains ou européens. Un récent article montrait les difficultés pour les universités françaises à attirer et s'attacher les meilleurs d'entre eux, faute de rémunérations suffisantes. Il s'agit de rendre plus attractives les carrières universitaires en améliorant les conditions de travail et en repensant les carrières enseignantes. Il s'agit aussi de faire en sorte de valoriser les activités de recherche en France, par exemple en reconnaissant que l'université et les grades les plus élevés qu'elle délivre sont aussi des voies de formation des élites dirigeantes de notre pays.

Dans les autres pays occidentaux, l'université et la recherche sont considérées comme la voie normale de sélection et de formation des futurs responsables de la Nation.

Autant dire, Madame la ministre, que nous sommes impatients de travailler avec vous dès l'automne prochain sur les textes de loi qui concrétiseront l'ensemble des chantiers que vous avez ouverts. Nous serons aussi, comme nous l'avons dit, très attentifs à la concrétisation des engagements budgétaires du président de la République dès la loi de finances pour 2008.

On ne saurait trop le répéter. Sans cet engagement financier massif, la réforme de la gouvernance et de l'autonomie des universités ne servirait pas à grand-chose.

Un dernier mot pour remercier la commission des affaires culturelles, son président et son rapporteur, notre collègue Jean-Léonce Dupont pour la qualité de leur travail sur ce projet de loi. Une prouesse quand on songe aux délais qui leur ont été impartis. Je vous remercie, monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, de votre attention.